COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

Information sur les décisions prises par le Conseil municipal lors de la séance du 31 octobre 2023

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la délibération suivante :

- A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 23-19 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2023 d'un montant total de 79'100 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, salaires, loyers, honoraires et subventions.

Le dernier jour du délai référendaire pour ces délibérations est fixé au 18 décembre 2023.

Le texte de cette délibération peut être consulté sur les panneaux d'affichage officiels de la commune ou à la Mairie.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a accepté la résolution suivante :

- Par 16 oui et 2 non, le Conseil municipal a accepté la résolution 23-07 « Pour une mise en œuvre responsable et équilibrée d'OPTIMALUX dans notre commune ».

Le texte de cette résolution peut être consulté sur les panneaux d'affichage officiels de la commune, à la Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune rubrique « actualités », durant le mois de novembre, et sous la séance du Conseil municipal du 31 octobre 2023.